



## Attestation de non aide financière

### Vous avez besoin d'une attestation de non aide financière ?

L'Hospice général peut vous délivrer une attestation de non aide financière. Il s'agit d'un document qui peut vous être utile dans différentes démarches administratives.

Cette attestation peut vous être délivrée à titre individuel ou pour le groupe familial.

Ce document est gratuit.

### Comment faire votre demande ?

Vous avez une adresse email :

- Demandez votre attestation à l'adresse [attestation@hospicegeneral.ch](mailto:attestation@hospicegeneral.ch)
- Joindre une photocopie de votre pièce d'identité valable recto/verso en format PDF ou JPEG (si la demande concerne plusieurs personnes, joindre toutes les pièces d'identité valables recto/verso)
- Vous recevrez votre attestation en retour à votre adresse email et dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à dater de la réception de votre demande.

Vous n'avez pas d'adresse email :

- Demandez votre attestation par courrier à l'adresse suivante :  
Hospice général  
Cours de Rive 12  
1204 Genève
- Joindre une photocopie de votre pièce d'identité valable recto/verso (si la demande concerne plusieurs personnes, joindre toutes les pièces d'identité valables)
- Vous recevrez votre attestation par courrier à l'adresse indiquée dans votre demande et dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à dater de la réception de votre demande.